



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire
le 23 juin 2026 à 09h00
à la rue du Burcle, Couvet, salle communautaire

Présents : selon la liste de présence

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Raffaella Bidawid

Distribution : A tous les Membres

1. Contrôle de la liste de présence

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 9h05 et peut valablement délibérer.

2. Désignation du président et du secrétaire

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2025

Chacun ayant reçu le procès-verbal du 17 juin 2025, il n'en est pas demandé lecture. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2025

J. Cornuz présente le rapport d'activité 2025 et le complète oralement par les dernières informations connues à ce jour.

5. Présentation des comptes 2025 et discussion

A. Juvet présente les comptes en mentionnant que le total du bilan s'élève à CHF **26'130'164.62**. Les comptes au 31.12.2025 font état d'un résultat de CHF **9'460.65**. Le bénéfice reporté au 1er janvier 2025 était de CHF **283'518.77**.

Quelques questions sont posées auxquelles une réponse est immédiatement donnée.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée dispense le réviseur de comparution personnelle. Le rapport de révision est commenté par J. Cornuz.

7. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2025

A la majorité l'Assemblée adopte les comptes tels que présentés ainsi que le rapport annuel 2025.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée donne décharge aux Membres du Conseil d'administration, les Membres du Conseil s'étant abstenus pour eux-mêmes.

9. Renouvellements statutaires

9.1. Démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

- Élection de Mme Sarah Favre en tant que Membre du Conseil d'administration (Commune du Locle).
- L'ensemble des Membres du Conseil d'administration est renouvelé pour une année.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

9.2. de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la **Fiduciaire Lambelet SA Fidal** à Lausanne pour une période d'**une année**.

10. Divers

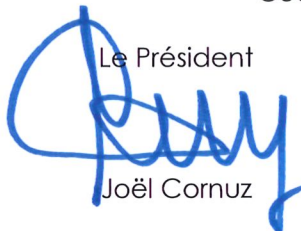
J. Cornuz rappelle que les coopérateurs ont la possibilité de soumettre les points qu'ils souhaitent voir abordés sous le point « Divers ».

- **Containers** : M. Winkler indique que le système fonctionne bien, ce qui est confirmé par les coopérateurs présents.
- **Ascenseur** : demande d'un siège rabattable. La question du passage d'un brancard doit être vérifiée. Une demande sera adressée à KONE.
- **Places de parc** : rappeler leur caractère privé et l'interdiction de stationner sans autorisation. Informer également NOMAD.
- **Zone 30 km/h** : possibilité évoquée à proximité de l'arrêt de bus. Il est suggéré d'entreprendre une démarche citoyenne auprès des autorités. La coopérative ne peut qu'encourager cette initiative.
- **Signalétique** : proposition d'installer une plaque le numéro de l'immeuble sur la façade côté lac.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 9h40.

* * * * *

Coopérative d'habitation Arc-en-ciel

Le Président

 Joël Cornuz

La Secrétaire

 Raffaella Bidawid